

CONSTITUTION DOSSIER DE MARIAGE

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER	EPOUX	EPOUSE
Copie intégrale de l'acte de naissance datant de – 3 mois		
Copie intégrale de l'acte de naissance dressé par les autorités étrangères datant de – 6 mois. Acte visé et traduit		
Certificat de coutume délivré par le Consulat (pour les étrangers)		
Certificat de célibat (pour les étrangers) daté de – 6 mois sinon attestation sur l'honneur		
Justificatif de domicile de moins d'1 an		
Justificatif de résidence de moins d'1 an		
Acte de décès pour les personnes veuves		
Acte de mariage pour les personnes divorcées		
S'il y a contrat de mariage : Certificat du notaire		
Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité		
Livret de famille		
Pour les militaires : autorisation préalable du ministère de la Défense (service depuis – de 5 ans dans la Légion étrangère)		
Pour les personnes sous tutelle/curatelle : preuve écrite que le tuteur/curateur est informé du projet de mariage		
Pour les personnes sous tutelle/curatelle : copie de la décision de tutelle/curatelle		
Témoins majeurs : Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité		

RENSEIGNEMENT A REMETTRE AU BUREAU DE L'ETAT CIVIL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FUTUR EPOUX : Numéro de téléphone :

NOM (en lettre capitales) : _____

Prénoms (tous les prénoms) : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

_____ Département : _____

Nationalité (au moment du mariage) : _____

Profession de l'époux : _____

Activité de l'établissement : _____

Employé en qualité de : _____ Est-il salarié : OUI NON

Situation antérieure au mariage : _____

Célibataire Veuf Divorcé Depuis le _____

Domicilié à (adresses complète) : _____

Ou résidant à : _____ depuis au moins un an

Fils de (père) (avec tous les prénoms) : _____

Domicilié à : _____

Profession : _____ ou décédé : _____

Employé en qualité de : _____ Est-il ou était-il salarié : OUI NON

Retraité : OUI NON Autres :

Et de (mère) (avec tous les prénoms et le nom de jeune fille) :

Domiciliée à : _____

Profession : _____ ou décédée : _____

Employée en qualité de : _____ Est-elle ou était-elle salariée : OUI NON

Retraitée : OUI NON Autres :

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA FUTURE EPOUSE : Numéro de téléphone :

NOM (en lettre capitales) : _____

Prénoms (tous les prénoms) : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

_____ Département : _____

Nationalité (au moment du mariage) : _____

Profession de l'épouse : _____

Activité de l'établissement : _____

Employée en qualité de : _____ Est-elle salariée : OUI NON

Situation antérieure au mariage : _____

Célibataire Veuve Divorcée Depuis le _____

Domiciliée à (adresses complète) : _____

Ou résidant à : _____ depuis au moins un an

Fille de (père) (avec tous les prénoms) : _____

Domicilié à : _____

Profession : _____ ou décédé : _____

Employé en qualité de : _____ Est-il ou était-il salarié : OUI NON

Retraité : OUI NON Autres :

Et de (mère) (avec tous les prénoms et le nom de jeune fille) :

Domiciliée à : _____

Profession : _____ ou décédée : _____

Employée en qualité de : _____ Est-elle ou était-elle salariée : OUI NON

Retraitée : OUI NON Autres :

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX :

Futur domicile conjugal prévu :

Commune (1) : _____

Département : _____ Adresse : _____

Il existe (2) Il n'existe pas (2) un contrat de mariage

Qui sera signé (2) a été signé (2) le _____

Chez Maître _____ Notaire à _____

Cérémonie religieuse :

NON OUI Date : _____

Echange des alliances en mairie : _____

Nota :

- (1) Pour PARIS et LYON, indiquer l'arrondissement.
- (2) Rayer les mentions qui ne conviennent pas.
- (3) Indiquer de façon précise l'activité ou la nature de l'établissement de travail.

Le Mariage doit être célébré à la Mairie

Le _____ à _____ h _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(article 6 du décret n°53.914 du 26 septembre 1953,
modifié par le décret n°74.449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e) _____
NOM (en majuscules) et Prénoms

né(e) _____ à _____
Date Commune et département

atteste sur l'honneur

a) avoir mon domicile sis (Adresse complète) : _____
_____ depuis le _____
avoir ma résidence où j'ai résidé sans interruption : (adresse complète) _____
_____ depuis le _____ jusqu'au _____
exercer la profession de : _____

b) que je suis célibataire : OUI NON (1)

c) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré :

à : _____

le _____ avec : _____

(1) a - dissous par décès survenu le : _____

(1) b - dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le : _____

par _____

A _____ le _____
Signature

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 F à 4000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

(1) Rayer les mentions inutiles

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(article 6 du décret n°53.914 du 26 septembre 1953,
modifié par le décret n°74.449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e) _____
NOM (en majuscules) et Prénoms

né(e) _____ à _____
Date Commune et département

atteste sur l'honneur

a) avoir mon domicile sis (Adresse complète) : _____
_____ depuis le _____

avoir ma résidence où j'ai résidé sans interruption : (adresse complète) _____

_____ depuis le _____ jusqu'au _____

exercer la profession de : _____

b) que je suis célibataire : OUI NON (1)

c) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré :

à : _____

le _____ avec : _____

(1) a - dissous par décès survenu le : _____

(1) b - dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le : _____

par _____

A _____ le _____
Signature

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 F à 4000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

(1) Rayer les mentions inutiles

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

du FUTUR EPOUX

de LA FUTURE EPOUSE

2 TEMOINS sont obligatoires (les 3ème et 4ème sont facultatifs)

NOM : _____

NOM : _____

Nom de jeune fille : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Prénoms : _____

Décorations : _____

Décorations : _____

Profession : _____

Profession : _____

DOMICILE :

DOMICILE :

N° _____

N° _____

Rue : _____

Rue : _____

Commune : _____

Commune : _____

Département : _____

Département : _____

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes, afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinctions de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé, soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance. Joindre la photocopie d'une pièce d'identité pour chaque témoin.

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

du FUTUR EPOUX

de LA FUTURE EPOUSE

2 TEMOINS sont obligatoires (les 3ème et 4ème sont facultatifs)

NOM : _____

NOM : _____

Nom de jeune fille : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Prénoms : _____

Décorations : _____

Décorations : _____

Profession : _____

Profession : _____

DOMICILE :

DOMICILE :

N° _____

N° _____

Rue : _____

Rue : _____

Commune : _____

Commune : _____

Département : _____

Département : _____

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes, afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinctions de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé, soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance. Joindre la photocopie d'une pièce d'identité pour chaque témoin.